



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE LENCLOÎTRE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°125/2025

Du 4 août 2025

Rue Gambetta (RD 757) fermée à la circulation

Renouvellement du réseau d'eau potable et eaux usées

Le Maire de LENCLOITRE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - Huitième partie : signalisation temporaire ;

VU la demande formulée par l'entreprise CISE TP représentée par M. Olivier TRANCHEMER en date du 3 juillet 2025,

Vu l'avis favorable du Département de la Vienne, Direction des routes,

Vu l'avis du Maire d'Ouzilly en date du 17 juillet 2025 ;

Vu l'avis favorable du Maire de Saint Martin La Pallu en date du 23 juillet 2025;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'eaux usées sur la route départementale n°757 rue Léon Gambetta aux croisements avec les rues de l'Épinette et Saint Mathurin, à l'intérieur de l'agglomération de Lencloître, effectués par l'entreprise CISE TP, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du 25 Août 2025 au 29 Août 2025 inclus, la circulation sera interdite dans les deux sens sur la route départementale n°757 rue Léon Gambetta dans la partie comprise aux croisements avec les rues de l'Épinette et Saint Mathurin.

ARTICLE 2 :

En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit :

- La déviation des véhicules est mise en place par la RD 43 sur les communes de Saint Martin La Pallu, Ouzilly, Scorbé-Clairvaux

ARTICLE 3 :

La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et mise en place par SIGNALISATION 86 – 121 Route de Parthenay – 86000 POITIERS.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Lencloître et à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 :

Le maire de la commune de Lencloître,
Le commandant de la brigade de gendarmerie de Lencloître,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Châtellerault
 - Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie
 - L'entreprise CISE TP
 - Eaux de Vienne Siveer
 - Service des transports
 - Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault service collecte des déchets
 - Direction des Routes du Conseil Départemental
 - Messieurs les maires des communes d'Ouzilly, Saint Martin La Pallu, Scorbé-Clairvaux
- Et notifiée à la population par voie d'affichage.

Fait à Lencloître, le 4 août 2025

Le Maire,



Henri COLIN 40

*Emprise des travaux : croisements Rue Gambetta/Rue de l'Épinette et Rue
Gambetta/ Rue Saint Mathurin)*



Mairie de Lencloître
1 place du Général Pierre – 86140 Lencloître
Tél : 05.49.90.75.54 – Mail : contact@lencloitre.fr

LENCLITRE
RD 757 — Rue Léon Gambetta
FERMÉE à 500m

POITIERS/ ST MARTIN LA PALLU
SUIVRE DEVIATION
DU .../...
AU .../...

TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

LENCLITRE
RD 757 — Rue Léon Gambetta
FERMÉE à 500m

POITIERS/ ST MARTIN LA PALLU
SUIVRE DEVIATION
DU .../...
AU .../...

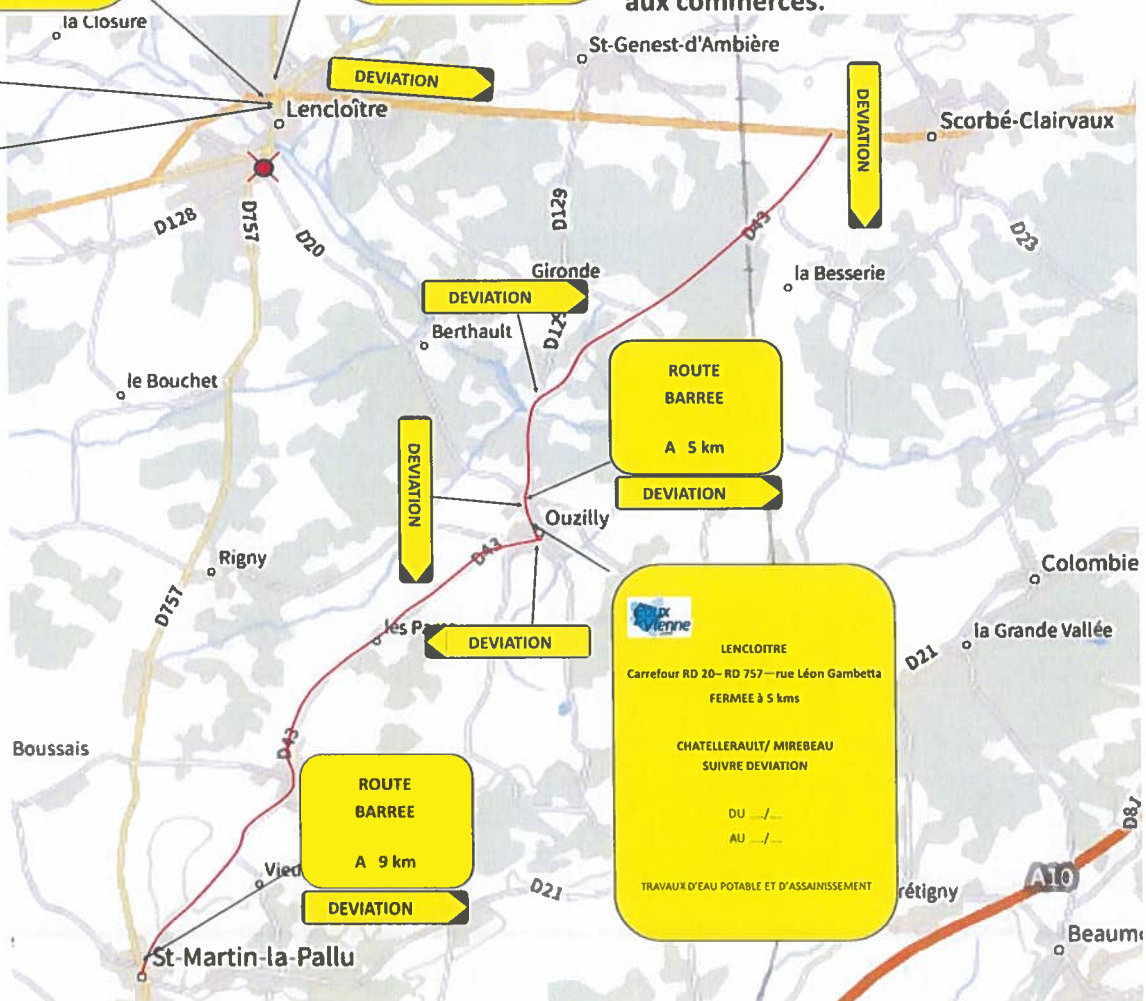
TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Travaux rue Léon Gambetta : Déviation RD par RD43 : proposition d'affichage

Cette proposition déviation n'inclus pas la déviation locale qui doit être également prévue avec prise en compte des accès aux commerces.

ACCES
COMMERCES
MAINTENUS

DEVIATION



LENCLITRE
RD 757— RUE Léon Gambetta
FERMÉE à 9 Kms

CHATELLERAULT / MIREBEAU
SUIVRE DEVIATION
DU .../...
AU .../...

TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

LENCLITRE
Carrefour RD 20— RD 757 —rue Léon Gambetta
FERMÉE à 5 kms

CHATELLERAULT/ MIREBEAU
SUIVRE DEVIATION
DU .../...
AU .../...

TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

**ROUTE
BARREE**
A 9 km

DEVIATION

**ROUTE
BARREE**
A 5 km

DEVIATION

